KPMG AUDIT FS I
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie
Paris-La Défense 1
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole
Mutuel Charente-Périgord

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 Décembre 2013
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord
30 rue d'Epagnac - 16800 SOYAUX
Ce rapport contient 6 pages

KPMG AUDIT FS I
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord

Siège social : 30 rue d'Epagnac - 16800 SOYAUX
Capital social : €. 96.109.661

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2013

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec Charente Périgord Expansion, SASU détenue à 100 % par la Caisse Régionale

Objet social : Prise de participation sous toute forme dans le capital de toute société.

Organe de direction : Cette SASU est gérée par le Directeur Général de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Charente – Périgord, M. Jean Pierre VAUZANGES, ayant reçu pouvoir d'agir dans l'intérêt de la société et de déléguer les fonctions qu'il aura jugé pertinentes.

Détail des factures payées à la Caisse Régionale par la SASU CHARENTE PERIGORD EXPANSION au titre de 2013 :

Mise à disposition de personnel	7 427,46 € HT
Loyer	1 500,00 € HT
Prestations administratives	4 200,00 € HT

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. **Avec la SCI LE COMBAL :** SCI détenu à 99,9% par la Caisse régionale et par 0,05% chacune des Caisses locales de Hautefort et Montignac

Objet social : acquisition, administration, exploitation bail locatif de ses immeubles.

Organe de direction : Cette SCI est gérée par le Directeur Général de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Charente – Périgord, M. Jean-Pierre VAUZANGES, ayant reçu pouvoir d'agir dans l'intérêt de la société et de déléguer les fonctions qu'il aura jugé pertinentes.

Détail des loyers € HT perçus par la SCI LE COMBAL pour les locaux suivants :

Neuvic	26 010,59
Nontron	10 947,94
Saint-Astier	42 495,18
Terrasson	35 123,08
Trélissac	36 407,38
Total	**150 984,17 €**

Détail des factures payées H.T. à la Caisse Régionale par la SCI au titre de l'exercice 2013 :

- Assurance multirisque .....1 534,52 €
- Prestations comptables.....3 200,00 €

2. Avec les Caisses locales de Charente – Périgord affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord

Les comptes courants bloqués des Caisses locales à la Caisse régionale sont rémunérés trimestriellement au T.M.O. du trimestre précédent. Le taux moyen de l'année servi pour 2013 est de 2,3925 %.Les intérêts pour l'exercice 2013 s'élève à 2 709 072,02 €.

Les dépôts à terme (DAT) des Caisses locales à la Caisse régionale sont rémunérés au taux des comptes sur livrets (CSL). Le taux moyen de l'année servi pour 2013 est de 1,0916 %. Les intérêts pour l'exercice 2013 s'élèvent à 149 377,43 €.

La Caisse régionale n'a pas facturé aux Caisses locales, au titre de 2013, de prestations administratives.

Avec les Caisses locales de Bergerac, Périgueux, Cognac et Angoumoisine affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord

Les Caisses locales Angoumoisine, Cognac, Bergerac et Périgueux détiennent, au 31 décembre 2013, le nombre de 78 437 Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) émis par la Caisse régionale. Elles perçoivent 1 000 € chacune en rémunération de leur engagement de liquidité. Elles ont perçu en 2013 des dividendes pour un montant total de 13 684,02 €.

La répartition des titres est la suivante :

Caisse locale	Nbre de titres	Prix d'achat
Bergerac	19 338	274 052,46
Périgueux	19 587	277 367,13
Cognac	19 260	273 879,88
Angoumoisine	20 252	289 742,74
Total	**78 437**	**1 115 042,21**

3. Avec Charente Périgord Immobilier

Objet social : prise de participations au capital de toutes sociétés et gestion de ces participations, prestations de services aux filiales et participations.

Organe dirigeant : La Caisse Régionale du Crédit Agricole Charente Périgord Président, représenté de manière permanente par M. Pascal LAUFROY.

Détail des factures payées à la Caisse Régionale par la SASU C.P.I. au titre de 2013 :

- Prestations comptables H.T. .....3 200€

4. **Avec SASU Epagnac Participations** : Société détenue à 100 % par la SASU Charente-Périgord Immobilier, elle-même détenue à 100 % par la CRCAM Charente-Périgord.

Objet social : prise de participations au capital de toutes sociétés et gestion de ces participations ; prestations de services aux filiales et participations.

Organe dirigeant : SASU Charente Périgord Immobilier, Président, représenté de manière permanente par M. Yann de Roquefeuil, cadre dirigeant de la Cr Charente-Périgord.

Détail des factures payées à la Caisse régionale par la SASU au titre de 2013 :

Mise à disposition de personnel	261 256,71 € HT
Loyer	2 000,00 € HT

5. **Avec SASU Epagnac Patrimoine Investissement** : Société détenue à 100 % par la SASU Charente-Périgord Immobilier, elle-même détenue à 100 % par la CRCAM Charente-Périgord.

Objet social : Vente de produits immobiliers.

Organe dirigeant : SASU Charente Périgord Immobilier, Président, représentée de manière permanente par M. Flavien SIMOUNET, salarié de la Caisse régionale.

Détail des factures payées à la Caisse régionale par la SASU E.P.I. au titre de 2013 :

Mise à disposition de personnel	106 417,93 € HT
Loyer	2 000,00 € HT
Prestations comptables	3 200,00 € HT

6. **Avec Charente Périgord Aménagement Foncier :** Société détenue à 100 % par la SASU Charente-Périgord Immobilier, elle-même détenue à 10 0% par la CRCAM Charente-Périgord représenté de manière permanente par M. Mohamed KRISSANE, salarié de la Caisse régionale.

Objet social : activité de lotisseur et de marchands de biens concourant à la construction d'immeubles, l'acquisition, la division foncière effectuée en vue de l'implantation de bâtiments, l'aménagement et la revente d'immeubles nus ou bâtis, en lot ou en l'état. L'exercice de toutes activités connexes ou complémentaires, y compris par l'acquisition de parts de sociétés ayant une même activité ou une activité complémentaire.

Organe dirigeant : SASU Charente Périgord Immobilier Président, représenté de manière permanente par M. Mohamed KRISSANE.

Détail des factures payées à la Caisse Régionale par la SASU C.P.A.F au titre de 2013 :

Mise à disposition de personnel	123 322,64 € HT
Loyer	2 000,00 € HT

7. **Avec FONCIERE CHARENTE PERIGORD :** Société détenue à 100% par la SASU Charente-Périgord Immobilier, elle-même détenue à 100% par la CRCAM Charente-Périgord représenté de manière permanente par M. Mohamed KRISSANE, salarié de la Caisse régionale.

Objet social : acquisition de terrains ou d'immeubles bâtis de quelque nature qu'ils soient, dans le but de les conserver ou de les aménager en vue de leur valorisation et leur revente. L'exercice de toutes activités connexes ou complémentaires, y compris l'acquisition de parts de sociétés ayant une même activité ou une activité complémentaire.

Organe dirigeant : SASU Charente-Périgord Immobilier président, représenté de manière permanente par M. Mohamed KRISSANE.

Détail des factures payées à la Caisse Régionale par la SASU F.C.P. au titre de 2013 :

Mise à disposition de personnel	84 438,57 € HT
Loyer	2 000,00 € HT

Paris-La Défense, le 10 mars 2014

KPMG Audit FS I

Philippe Saint-Pierre
Associé

Paris-La Défense, le 10 mars 2014

ERNST & YOUNG Audit

Luc Valverde
Associé